LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS

Association Loi 1901
Reconnue « association locale d'usagers » au titre des article L 121-5 et R 121-5 du Code de l'urbanisme, par décret préfectoral en date du 14 février 2011

QUI SOMMES NOUS ?

Fondée en 2004, suite à la destruction sans précautions de la Chapelle de la Visitation, L'ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS (plus de 120 adhérent(e)s) souhaite un développement urbain respectueux du patrimoine. Elle veut avoir un rôle de prévention et d'alerte, sur l'importance du patrimoine, auprès des décideurs publics et privés ; avec les soucis d'expertise, de dialogue et de réflexion que pose sa conservation.
L'Association est ouverte à toute personne intéressée par la **valorisation, la sauvegarde, la restauration du patrimoine rennais**. Le Patrimoine est un Témoin primordial de notre histoire et de notre passé collectif, un plaisir environnemental et esthétique de notre présent et une pierre angulaire essentielle pour les fondations de notre futur.

QUELLES SONT NOS PRINCIPALES ACTIONS ?

- sauvegarde du lavoir de Chézy (mise hors d'eau et réhabilitation)
- alertes sur le patrimoine en danger : communication sur Facebook et dans les médias
- opposition à la fermeture des arcades par des baies vitrées du Palais du Commerce
- inventaire pour une meilleure connaissance et sauvegarde du patrimoine bâti
- sauvegarde du patrimoine ferroviaire avant l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse
- organisations de nombreuses balades patrimoniales

POUR QUE LA VOIX DE L'ASSOCIATION SOIT ENTENDUE PAR NOS EDILES, REJOIGNEZ NOUS !

BULLETIN D'ADHESION

(à renvoyer accompagné d'un chèque à l'adresse de l'association)

Cotisation simple : 10 € (5 € pour les moins de 25 ans et les demandeurs d'emploi)
Cotisation famille : 12 €
Cotisation bienfaiteur : 20 € ou plus

Nom(s) et prénom(s) : …….
Statut : □ En activité □ Retraité(e) □ Demandeur d'emploi □ Étudiant(e)

Adresse (à laquelle sera adressée la correspondance avec les APR)
……. ……..
Téléphone : …… Courriel : …….

Adhésion :
Ci-joint un chèque de …… en règlement de macotisation 20__, à l'ordre de l'association Les Amis du Patrimoine Rennais. Le chèque est à envoyer à l'adresse suivante : 13 Square Lucien Rose, 35000 RENNES

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.
Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, veuillez vous adresser à la Présidence de l'association.

Les Amis du Patrimoine Rennais, 13 Square Lucien Rose, 35000 RENNES
Mail : amispatrimoinerennais@gmail.com / Facebook / Site : www. amispatrimoinerennais.org